



DÉCLARATION de STRASBOURG

à l'occasion du 40^{me} ANNIVERSAIRE DE MEDEL

Nous voulons un avenir où les justes sont puissants.

Murat Arslan, Président de YARSAV

Message envoyé de la prison, en Turquie, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de MEDEL

En juin 1985, un groupe de juges et de procureurs visionnaires s'est réuni à Strasbourg et a fondé MEDEL, une association qui avait parmi ses objectifs " *l'instauration d'un débat entre magistrats de pays différents afin de soutenir et promouvoir l'intégration communautaire européenne et la création d'une union politique européenne* ", " *la défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire face à tout autre pouvoir ainsi qu'à des intérêts particuliers* ", " *la démocratisation du pouvoir judiciaire* ", " *le respect, en toutes circonstances, des valeurs juridiques propres à l'Etat de droit démocratique* ", " *la proclamation et la défense des droits des minorités et des différences, et en particulier des droits des immigrés et des plus démunis, dans une perspective d'émancipation sociale des plus faibles*".

À l'époque, ces objectifs semblaient être des proclamations de principe presque utopiques. Aujourd'hui, cependant, ils sont plus importants que jamais. Nous vivons une époque d'érosion de la démocratie et de l'État de droit, de régression des droits et garanties des citoyens, de destruction du droit international. Nous vivons une époque d'attaques massives de la part de forces autoritaires qui visent à empêcher la consolidation d'une véritable démocratie, et aux citoyens d'agir en tant que tels et d'exercer leurs droits fondamentaux. L'édifice de paix et de prospérité que l'on croyait construit sur des bases solides après le cauchemar de la guerre voit aujourd'hui ses fondations vaciller.

En juin 2025, réunis à Strasbourg, les membres de MEDEL rendent hommage à la vision et au courage de ses fondateurs et de tous les juges et procureurs qui ont suivi leur chemin au cours des quarante dernières années.

Et en ces temps de doutes et de menaces sur les droits et libertés fondamentaux, il n'y a pas de meilleur hommage à rendre aux 25 associations de 17 Etats européens qui composent MEDEL aujourd'hui que de réaffirmer encore plus vigoureusement notre engagement et volonté de lutter pour les valeurs qui ont été inscrites dans ses statuts il y a 40 ans.

MEDEL continuera à s'engager dans la construction d'une Europe de plus en plus unie, où, grâce à un dialogue constant entre les magistrats, les droits des citoyens sont garantis et respectés, que ce soit contre le pouvoir politique ou contre les intérêts spécifiques qui les menacent.

MEDEL s'engage à défendre la dignité humaine, à promouvoir et à protéger les droits de tous : les migrants, les personnes économiquement défavorisées, les minorités, les personnes victimes de discrimination en raison de leur sexe, de leur statut social ou de leur orientation sexuelle.

MEDEL continuera à s'engager en faveur d'un système judiciaire démocratique et efficace qui soit uniquement et exclusivement au service des citoyens et de leurs droits, sans distinction de classe, d'origine ou de ressources.



MEDEL continuera à s'engager pour la défense d'un système judiciaire indépendant et de l'État de droit, en soutenant et en défendant sans relâche les magistrats indépendants partout et à tout moment où ils sont menacés ou attaqués.

Le respect des droits fondamentaux, de la démocratie et des libertés est le socle commun qui soutient les sociétés justes, solidaires et inclusives. C'est pour construire ce socle commun que les fondateurs de MEDEL l'ont rêvé et créé. C'est ce socle commun que nous nous engageons à continuer à construire.

Strasbourg, 04 juin 2025